
Formalités d'admission aux Maisons Impériales de la Légion d'honneur.

Numéro d'inventaire : 1979.18434.1

Type de document : imprimé divers

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1813 (vers)

Description : Feuille imprimée non complétée. Un manque comblé, papier collant.

Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 204 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Division.

Légion d'Honneur.

N.º

Paris, le

181

Le Grand-Chancelier, Ministre d'Etat,

à

J'ai eu l'honneur
de vous adresser le Brevet d'admission de M^{lle}
en qualité d'Elève dans l'Institut des
Maisons Impériales Napoléon.

Vous pourrez faire conduire M^{lle} dans
la Maison Impériale
jour, à compter duquel courra la Demi Pension de

Vous ferez présenter M^{lle} à M^{me}
la Surintendante de la Maison Impériale
avec le Brevet que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et un
certificat qui prouve, s'il y a lieu, que M^{lle}
eu la petite vérole, ou qu'elle été inoculée ou vaccinée
Vous n'avez besoin de faire
préparer aucun trousseau pour M^{lle}; mais
vous voudrez bien, au moment de l'entrée dans la Maison
Impériale, faire verser dans la caisse de la Maison, une
somme de 100 francs, qui représentera la valeur du
trousseau qui sera fourni à M^{lle}

Vous voudrez bien aussi faire remettre, dans les deux mois
qui suivront l'entrée de M^{lle}, à Madame la
Trésorière de la Maison Impériale, la somme de 500 fr.
francs, pour la pension de M^{lle} pendant
l'espace d'un an; un semblable paiement devra être effectué
d'année en année, jusqu'à l'époque de sa sortie de la Maison
Impériale.

